



## Devenir « COACH(E) PROFESSIONNEL(LE) » avec International MOZAIK diplôme homologué par l'Etat et NSF 315

La certification visée reconnue par le RNCP :

**Coach Professionnel (niveau II) correspondant à Bac +4 et bac + 3 (Master, Bachelor)**

### Les 3 catégories de coachs concernés :

- 1 Pour les coachs (1<sup>ère</sup> catégorie)** non concernés par les rubriques ci-dessous 2 et 3 (*certifiés International MOZAIK avant janvier 2010 et les coachs MCC et PCC by ICF formés dans une autre école* ceux sont les conditions légales pour tous les métiers : **soit 3 années d'expérience dans le METIER DE COACH(E)**)

*Ce certificat est soumis à l'engagement pour le ou la coach(e)  
de poursuivre son apprentissage et sa supervision.*

### Les conditions de recevabilité de la demande des candidats à la VAE

**Trois Etapes : dans la procédure pour les Coachs de la catégorie 1**

#### 1<sup>ère</sup> étape : LIVRET 1

Téléchargez le dossier pour valider les aspects administratifs et le respect de la procédure.

Si votre dossier est recevable, vous aurez à régler la somme de **150 € HT (180 € TTC)**.  
(facture acquittée après réception du règlement) pour recevoir le livret à constituer pour l'entretien préalable).

Ex : du dossier administratif (LIVRET 1)

- lettre de motivation,
- CV
- nombres de coaching réalisés et nombres d'heures) et justification via copie des lettres de mission
- lettre de mission de coach (si interne ou en cabinet)
- attestation de formation de coach (programme de formation, et nom du responsable de l'école)
- attestation de supervision
- attestation d'affiliation à une fédération de coaching professionnel et copie du code de déontologie de référence.





## 2ème étape : LIVRET 2

Rédaction du dossier : un questionnaire sur l'éthique, des exemples d'expériences,  
Un rapport écrit sur une démarche de coaching d'équipe si c'est son expérience.

2 enregistrements audio de séances de coaching individuel avec l'accord des 2 clients et les verbatim des séances.

Lorsque le candidat est prêt et qu'il a fourni les écrits et les enregistrements demandés dans un délai de 9 mois, il accède à :

### Un entretien préalable avec jury interne : 1h00

- Le candidat se présente et présente sa pratique de coach à partir d'exemples concrets. Il répond à des questions de déontologie, il exprime une demande de supervision, il partage sur sa vision des limites du métier.
- **Il ou elle fait la démonstration ses compétences dans une session collective si il ou elle est un coach d'équipe.** *Coacher une personne en 30 min devant un public de coachs seniors et/ou animer une session collective avec un public de coachs seniors.*

**Délibération et feedback du jury interne quant à la possibilité de postuler à la certification directement soit : le mémoire de recherche appliquée sur sa pratique de coach et 2 jours d'assessment avec jury).**

En cas de non démonstration, le ou la candidat(e) reçoit des recommandations pour enrichir sa pratiques par de la formation au métier de coach et/ou de la supervision collective.

### **Les éléments de preuves sur les quels se base le jury sont répertoriés dans le dossier en voici quelques exemple sur la pratique avec un client en coaching individuel :**

- *Il est présent à la relation dès le début de la rencontre (est capable de reformuler ce qui s'est dit ou joué au tout commencement).*
- *Il est à l'aise avec le temps imparti (annonce du cadre temps, conscience de la ressource temps, respect du timing annoncé).*
- *Il crée une relation spontanée avec le client avec un style de communication ouvert, flexible et rassurant (sourires, métacommunication sur les ressentis clients + demande de feedback sur les apprentissages et le ressenti du client en fin de séance).*
- *Il met en place le contrat de séance avec indicateurs de succès (reformulation précise et indicateurs mesurables et/ou observables + évaluation client sur progrès réalisés et satisfaction en fin de séance).*
- *Il pose des questions pertinentes ayant du sens (utilisation majoritairement de questions ouvertes et de la boussole du langage).*
- *Il utilise les métaphores, les symboles, le mouvement (préparation de la mise en scène, déplacement du client, création d'un espace méta), les silences (respect du silence client), la respiration.*
- *Il confronte avec aisance par rapport aux objectifs du client, à ses enjeux en gardant une relation privilégiée (confiance et respect mutuel) (pointage des incohérences et contradictions client, identification des sorties de cadre...).*
- *Il métacommunique sur la relation avec son client pour en faire un levier d'évolution (débriefing systémique sur la relation en fin de séance).*
- *Il prend soin de la conclusion de la séance de coaching et propose à son client de faire en lien avec l'objectif et les critères de succès définis au démarrage un nouveau pas vers son futur (ancrage de ressources).*





**Nous ne faisons pas de validation partielle ; nous encourageons le ou la candidat(e) à d'abord mettre en place un programme de formation avant l'assesment final qui reconnaît son professionnalisme.**

**Le ou la Coach professionnelle s'engage à respecter l'éthique et à être en supervision.**

## **3<sup>ème</sup> étape : la CERTIFICATION**

La rédaction du mémoire de recherche + l'assesment de 2 jours

Le ou la candidate ayant accès à notre processus de certification peut commencer la rédaction de son mémoire appliqué en amont.

**LES TARIFS DE LA VAE** (sous réserve de l'engagement du coach à poursuivre son développement et son apprentissage)

**2 000 € HT (dont 150 € HT de dossier) soit 1 850 € HT pour les étapes 2 et 3.**

*Toutes formations complémentaires ou supervision/mentoring ne sont pas inclus dans ce forfait.*

- 2 Pour les coachs certifiés par International MOZAIK (2<sup>ème</sup> catégorie), avant janvier 2010**, une procédure simplifiée vous sera proposée si vous souhaitez obtenir par VAE, le certificat de Coach Professionnel.

**Tarif préférentiel de 300 € HT (360 € TTC (nous contacter : [info@mozaik.fr](mailto:info@mozaik.fr))**

- Supervision et développement personnel (nom du ou de la superviseur(se)).
- Etre toujours en activité et avoir finaliser son processus de certification.

- 3 Pour les coachs certifiés Master Coachs par l'ICF (MCC) et les Professionnels Coaches Certifiés (PCC) par l'ICF (3<sup>ème</sup> catégorie)**, une procédure simplifiée vous sera proposée si vous souhaitez obtenir par VAE, le certificat de Coach Professionnel.

**Tarif préférentiel de 400 € HT (480 € TTC) (nous contacter : [info@mozaik.fr](mailto:info@mozaik.fr))**

- Pré requis : 240 heures de formation en continu de coach
- Supervision et développement personnel (nom du ou de la superviseur(se)).
- Adhésion à l'ICF (justificatif).